

Charges d'exploitation

Charges de matériel

Charges d'exploitation radiologie	<input type="text"/> A123	
Divers	<input type="text"/> A124	
TOTAL CHARGES DE MATÉRIEL ET D'EXPLOITATION RADIOLOGIE		<input type="text"/> A1T

Charges de personnel

Salaires et cotisations sociales : font partie des charges annuelles pour chaque catégorie d'employé·es : salaires, contributions AVS/AC/ AI/APG/CAF (seulement la part de l'employeur), assurances du personnel, y compris prévoyance professionnelle. Exemple pour le taux d'occupation : si l'on a une assistante médicale à 80 % et une deuxième à 60 %, cela se traduit par deux assistantes médicales pour un taux d'occupation total de 140 %. Le calcul se base sur une semaine de 42 heures. Les charges sociales ne pouvant être affectées à l'une des catégories ci-dessous pourront être totalisées et reportées dans la rubrique A22.

	Nombre de personnes	Taux d'occupation	Frais de prévoyance professionnelle selon art. 59f OAMal	Charges de personnel y compris charges sociales + prévoyance professionnelle
Secrétariat/administration/ assistant·e médical·e	<input type="text"/> R212	<input type="text"/> C212	<input type="text"/> V212	<input type="text"/> A212
Personnel auxiliaire/ agent de propriété	<input type="text"/> R213	<input type="text"/> C213	<input type="text"/> V213	<input type="text"/> A213
Chiropraticien·ne salarié·e, remplaçant·e ou suppléant·e	<input type="text"/> R215	<input type="text"/> C215	<input type="text"/> V215	<input type="text"/> A215
Assistant·e chiropraticien·ne	<input type="text"/> R216	<input type="text"/> C216	<input type="text"/> V216	<input type="text"/> A216
Directeur ou directrice salarié·e*	<input type="text"/> R219	<input type="text"/> C219	<input type="text"/> V219	<input type="text"/> A219
Charges sociales, si non incluses ci-dessus				<input type="text"/> A22
TOTAL CHARGES DE PERSONNEL				<input type="text"/> A2T

* Pour le directeur ou la directrice, veuillez saisir l'indemnité perçue par un directeur administratif ou une directrice administrative. Si vous travaillez vous-même en tant que chiropraticien·ne salarié·e au sein d'une structure (personne morale) et que vous cumulez des activités de chiropractie et de direction, veuillez diviser l'indemnité en fonction des prestations de chiropractie salariée (case A215) et de directeur ou de directrice salarié·e (case A219). Pour l'évaluation statistique, il est important de distinguer l'indemnisation pour des activités de chiropractie d'un côté et d'administration de l'autre.

Questions ? Si vous avez des questions, appelez-nous au **032 752 35 60**.

Notre équipe se fera un plaisir de vous donner les informations souhaitées ou de transmettre vos questions au service compétent.

Charges d'exploitation

Charges de locaux

Charges de locaux/frais de location

Loyers, y compris charges et location de places de parc, ou valeur locative des locaux affectés au cabinet au sein du logement privé de type maison (prix du marché), ou valeur locative du local professionnel au sein du logement privé de type appartement

A31

Autres charges de locaux

Électricité, gaz, eau, matériel d'éclairage et de nettoyage, entretien et réparations dans le cabinet

A32

TOTAL CHARGES DE LOCAUX

A3T

Frais de capitaux / charges financières

Intérêts d'emprunt (hors intérêt hypothécaire), affacturage, frais bancaires et de compte postal, commissions sur crédits d'exploitation et d'investissement

TOTAL FRAIS DE CAPITAUX

A4T

Amortissements

Appareils, instruments, mobilier, installations, redevances de leasing (sans amortissement des véhicules)

Amortissements des actifs immobilisés sans amortissements immédiats

A51

Amortissements immédiats sur les actifs immobilisés au cours de l'année d'acquisition

Amortissements immédiats = amortissements qui réduisent immédiatement à 0 la valeur totale du bien d'investissement au cours de l'année d'acquisition, de sorte que le bien n'apparaît pas dans le bilan

A52

TOTAL AMORTISSEMENTS (y compris les amortissements immédiats)

A5T

Assurances / prévoyance du ou de la propriétaire de cabinet (société simple)

Veuillez saisir ici uniquement les dépenses concernant **votre** prévoyance personnelle ou **votre** assurance en tant que propriétaire de cabinet.

Les assurances et la prévoyance des chiropraticien·nes salarié·es doivent être déclarées avec le salaire dans la case A215 de la rubrique charges de personnel. Vous pouvez aussi saisir ce chiffre dans la case A22 de la rubrique charges de personnel.

Pour d'autres types d'entreprise (SARL ou SA par exemple), veuillez inscrire la valeur « 0 » dans la case A6T ci-dessous.

Assurances sociales du ou de la chiropraticien·ne
Cotisations pour le 1^{er} pilier (AVS/AC/AI)

A62

Tous les montants du 2^e pilier

A631

Tous les montants du pilier 3a

A632

Prévoyance professionnelle du ou de la chiropraticien·ne

A63

Assurance indemnités journalières du ou de la chiropraticien·ne en cas de maladie ou d'accident

A64

TOTAL ASSURANCES/PRÉVOYANCE DU OU DE LA CHIROPRACTICIEN·NE

A6T

Questions? Si vous avez des questions, appelez-nous au **032 752 35 60**.

Notre équipe se fera un plaisir de vous donner les informations souhaitées ou de transmettre vos questions au service compétent.

Charges d'exploitation | TOTAL revenu brut, y compris LAMal

Charges diverses

Charges administratives <i>Frais de publicité/cotisations à des associations professionnelles/formation professionnelle, les taxes sur la valeur ajoutée, les redevances et les taxes liées à la pratique, charges liées à l'informatique, factures de téléphone, frais pour des client·es, etc.</i>	<input type="text"/> A71
Entretien/réparations <i>Réparation des équipements du cabinet, contrats d'entretien, achats de faible valeur, nettoyage du linge de cabinet</i>	<input type="text"/> A73
Charges liées aux véhicules <i>Entretien, Taxes sur la circulation routière, assurances, indemnités kilométriques, amortissements sur auto/véhicule, frais de leasing (part du cabinet seulement)</i>	<input type="text"/> A74
Assurances du cabinet <i>Responsabilité civile professionnelle, protection juridique, etc.</i>	<input type="text"/> A75
Provisions <i>Somme totale des provisions, les dissolutions de provisions sont à saisir avec le signe moins</i>	<input type="text"/> A76
TOTAL CHARGES DIVERSES	<input type="text"/> A7T
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION (somme A1T à A7T)	<input type="text"/> AA

Structure des coûts LAMal / non-LAMal

Avez-vous des différences dans les coûts pour la fourniture de prestations LAMal ou non LAMal ?

Par exemple, utilisez-vous des locaux ou des appareils supplémentaires **exclusivement** pour les prestations non LAMal ?

A8 Différences dans la structure des coûts LAMal/ non LAMal ?	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
A81 Si oui, pouvez-vous chiffrer/estimer les différences ?	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
A82 Si oui, décrivez brièvement (255 caractères) la différence	<input type="text"/>	

TOTAL revenu brut – revenu généré par les activités en cabinet et à l'extérieur du cabinet, revenus divers

TOTAL REVENU BRUT GÉNÉRÉ PAR L'ACTIVITÉ DU CABINET	<input type="text"/> E1T	Dont <input type="text"/> % LAMal
REVENU GÉNÉRÉ PAR D'AUTRES ACTIVITÉS <i>Quelques exemples: honoraires pour charges de cours, supervisions, expertises, suppléances, activités associatives</i>	<input type="text"/> E2T	
REVENUS DIVERS <i>Revenus locatifs et de capitaux, si non pris en compte dans les champs A3T et A4T</i>	<input type="text"/> E3T	
TOTAL REVENUS (somme E1T à E3T)	<input type="text"/> EE	

Questions? Si vous avez des questions, appelez-nous au **032 752 35 60**.

Notre équipe se fera un plaisir de vous donner les informations souhaitées ou de transmettre vos questions au service compétent.

Valeurs de bilan | volume des prestations

Valeurs de bilan pour le cabinet uniquement

Immobilisations selon bilan d'ouverture <i>Veuillez reporter ici la ligne « total des immobilisations » pour l'année actuelle de votre bilan</i>	<input type="text"/> LB2
Capitaux étrangers selon le bilan d'ouverture <i>Reportez ici la ligne « Total des capitaux étrangers » de l'année actuelle de votre bilan. Selon art. 59f OAMal</i>	<input type="text"/> LB15
Capitaux propres selon bilan d'ouverture <i>Veuillez reporter ici la ligne « total des capitaux propres » pour l'année actuelle de votre bilan</i>	<input type="text"/> LB1

Surface du cabinet

Reprendre les données de l'année précédente

Les informations requises ici figurent dans votre contrat de location ou dans les documents que vous avez utilisés pour une transformation des locaux le cas échéant. Les renseignements fournis dans cette rubrique doivent se référer à l'activité de chiropraxie uniquement.

Pour les cabinets de groupe, indiquer les m² de locaux utilisés par les chiropraticiens.

Surface du cabinet en m², dont:

Radiologie	<input type="text"/> LP32
Dégagement, Wc, salle d'attente, salle de pause, réception, secrétariat	<input type="text"/> LP37
Salle de consultation/salle de soins du ou de la chiropraticien-ne, vestiaires inclus	<input type="text"/> LP38
Bureau administration	<input type="text"/> LP41
Rangements	<input type="text"/> LP42
SURFACE TOTALE DU CABINET	<input type="text"/> LP3

Formation

Formez-vous des assistant·es chiropraticien·nes?

oui Si oui, nombre de personnes pour l'année

Si oui, taux d'emploi cumulé pour l'année
(100 % correspond à 33 h par semaine)

%

non

Questions? Si vous avez des questions, appelez-nous au **032 752 35 60**.

Notre équipe se fera un plaisir de vous donner les informations souhaitées ou de transmettre vos questions au service compétent.